# DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DU CONTROLE DES VOIES HYDRAULIQUES

#### **GUICHET DE LA NAVIGATION**

guichet.navigation@spw.wallonie.be



## Formulaire de demande - Visite technique de jaugeage

#### ! A l'attention des propriétaires de bateaux-logement!

- Si vous souhaitez naviguer, votre bateau est catégorisé comme bateau de plaisance :
- Si vous ne naviguez pas, votre bateau est catégorisé comme installation flottante. Dans ce cas, il vous est interdit de naviguer de manière autonome.

Les bateaux de plaisance relèvent de la compétence du SPF Mobilité et Transports. Pour plus d'informations et pour les demandes de visite, contacter la Commission de Navigation de Plaisance. Informations disponibles à <u>l'adresse suivante</u>:

https://mobilit.belgium.be/fr/navigation/navigation-de-plaisance/navire/grands-navires-de-plaisance-dans-les-eaux-interieures

1. Renseignements concernant le bateau					
Nom du bateau :		Numéro ENI <sup>1</sup> (si d'application) :			
Type de bateau (cochez) :					
☐ Bateau lié au transport de marchandises					
(automoteur, barge, pousseur, remorqueur, ponton, chaland etc)					
☐ Bateau à passagers (plus de 12 passagers)					
☐ Installation flottante					
2. Renseignements concernant le demandeur					
Le demandeur agit en qualité de (cochez) :					
Propriétaire du bateau 🛚		Représentant 🗆			
Nom et prénom(s):					
Adresse de correspon- dance	Rue et n°:		Code postal :		
	Commune:		Pays:		
	Téléphone fixe/GSM:				
Adresse e-mail:					

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Numéro européen unique d'identification des bateaux.





3. Renseignements concernant la demande de visite technique					
Premier certificat de jaugeage	Le bateau n'a enco	re jamais reçu de certificat de jaugeage.			
Prolongation du certificat de jaugeage 2  OU  Nouveau certificat de jaugeage 3  Numéro du certificat de jaugeage actuel :  Date d'expiration du certificat : //	Le bateau a-t-il subi des modifications depuis la délivrance ou depuis la modification du dernier certificat de jaugeage ?  OUI NON  Si OUI, pourriez-vous expliquer la nature de la transformation ou des modifications ?				
Etes-vous en possession des plans (de forme, de structure) de votre bateau ? OUI / NON					
4 Informations rolativo	s à la planification d	o la visito tochniquo			
4. Informations relatives à la planification de la visite technique Pouvez-vous nous communiquer un lieu (adresse avec coordonnées GPS si lieu sans rue et numéro) et une période pour la tenue de la visite ? Ces informations pourront être prises en compte lors de la fixation de la visite avec vous. Lieu: Période:					
<ol> <li>Documents à transmettre</li> <li>Si vous êtes déjà en possession d'un certificat de jaugeage, veuillez joindre à la demande une copie de celui-ci dans sa version actuelle.</li> </ol>					
Date de la demande :		Signature :			

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nouveau certificat = le bateau a subi une transformation majeure : changement des dimensions principales (longueur, largeur, tirant d'eau, tirant d'air), changement de la forme de la coque ou nouvelle construction.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Prolongation du certificat = le bateau n'a pas subi de transformation/modification, le certificat arrive à échéance.



! Le bateau doit être préparé pour la visite conformément à l'Annexe.

## Annexe - Préparation du bateau pour la visite de jaugeage

Vous êtes tenu de suivre les recommandations du présent document afin de préparer le bateau pour la visite technique de jaugeage. Ce document est à **remettre aux jaugeurs** à leur arrivée sur votre bateau.

! Il est **obligatoire** que le bateau se trouve en condition de **chargement « à vide »**, c'est-à-dire sans cargaison.

Cochez la case correspondante si le travail a été réalisé.

1. Espaces intérieurs du bateau (à l'exception des espaces de vie)				
Rangement et nettoyage du bateau (salle des machines, compartiment du propulseur d'étrave etc), en incluant l'évacuation des slops				
Rangement et nettoyage des pics avant et arrière, ainsi que des autres espaces nécessaires à visiter				
Nettoyage de la/des cale(s)				
Vidange des réservoirs d'huiles usagées				
2. Extérieur du bateau				
Mise à disposition du canot de service (bachot)				
Rangement et nettoyage du pont. Celui-ci doit être dégagé (et le cas échéant déneigé/dégivré) afin de permettre aux jaugeurs de prendre en toute sécurité les différentes mesures sur le bateau				
Nettoyage de la coque au droit des marques de jauge (tribord et bâbord). Cellesci doivent être visibles !				
Mise à l'arrêt de l'installation radar				
Ancres remontées au maximum				
Gouvernail replié au plus près de la coque				
Abaissement maximum de la timonerie escamotable				
3. Position d'équilibre				
Le bateau doit avoir une gîte et une assiette aussi réduites que possible	П			



### 4. Poids fixes et mobiles

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous la masse des différentes catégories de poids. Les différentes masses doivent être relevées sur le bateau la veille de la visite de jaugeage.

Leste solide et fixe		
Liquides nécessaires au fonctionnement des installations (hormis le fuel)		
Eau/liquides de fonds de cale non pompables		
	Ancres et chaînes d'ancres	
	Agrès mobiles	
	Pièces de rechange	
Agrès	Mobilier	
	Canot(s) de service	
	Remarques/observations:	
	Eau douce	
	Provisions	
Provisions	Remarques/observations:	
	Fuel	
Réservoirs, ma-	Autres liquides 1	
tières dange- reuses	Autres liquides 2	
	Autres	
Autrospoids		
Autres poids		

Version: v20.12.2024